

Newberg, Paul R. (ed.), *The Politics of Human Rights* : New York, New York University Press, 1980, 297 p.

Line Beauchesne

Volume 13, numéro 3, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701392ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701392ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beauchesne, L. (1982). Compte rendu de [Newberg, Paul R. (ed.), *The Politics of Human Rights* : New York, New York University Press, 1980, 297 p.] *Études internationales*, 13(3), 566–567. <https://doi.org/10.7202/701392ar>

portions grandissantes des populations du « Sud » mais aussi du « Nord ».

Face à ce constat terrifiant, y a-t-il des remèdes? À partir de quelques cas de prise en main de leurs problèmes par les paysans, les auteurs prônent un retour au protectionnisme qui, selon Jeanneney et Bairoch, a mieux réussi que le libre-échange à l'Europe des 19 et première moitié du 20^e siècle. Ils plaident pour la revitalisation des milieux ruraux, basée sur la diversification à l'échelle régionale. Ce langage de la sagesse ne sera évidemment pas écouté, car il heurte trop d'intérêts établis. À lire ce livre, on se persuade, s'il en est encore besoin, que le monde s'engouffre vers des lendemains très durs. On attribuera les désastres à venir au surpeuplement, mais celui-ci ne sera que le symptôme du stade ultime des déséquilibres cumulés en même temps que le levier de leur renversement sanglant.

À signaler en annexe la lettre bouleversante envoyée par un paysan bolivien à la Conférence de la FAO et le texte de la « Déclaration de Rome sur les conflits agraires » qui, sous la forme de l'énoncé des fausses prémisses et fausses promesses de ladite Conférence, sert en quelque sorte de résumé au livre lui-même.

André LUX

*Département de sociologie
Université Laval*

NEWBERG Paula R. (ed.), *The Politics of Human Rights*: New York, New York University Press, 1980, 297p.

Ce livre rassemble une dizaine d'articles qui ont pour sujet général le rôle et l'efficacité de la politique étrangère américaine en matière des droits de l'homme.

Stimulés entre autres par la publicité des déclarations sur le sujet dans la politique du gouvernement Carter, les auteurs de livres et d'articles en ce domaine se sont multipliés ces dernières années. Mais, de manière générale, l'approche même de ce thème s'est modifiée.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le questionnement portait principalement sur la nature de ces droits, leur légitimité dans les différents systèmes politiques et les obligations qui en découlaient dans l'organisation de l'autorité publique. Les préoccupations des trente dernières années, avec la création d'organismes oeuvrant dans le domaine, sont d'un ordre plus spécifique et pragmatique: des enquêtes précises sur la situation des droits de l'homme touchant des pays déterminés ou des problèmes particuliers (torture, racisme, satisfaction des besoins fondamentaux, etc.), et, sous l'impulsion des travaux des différentes organisations internationales – principalement l'ONU et ses organes spécialisés, de nombreux travaux d'ordre juridique sont en cours pour l'établissement de nouvelles normes et leur unification sur le plan international; enfin, découlant en grande partie des difficultés d'aménager cette législation, nombre d'essais et travaux aux préoccupations éthiques viennent discuter de la philosophie du droit sous-jacente aux travaux précédents.

Prenant leur point de départ dans la politique étrangère américaine, le recueil d'articles qui nous préoccupe ici, touche à ces trois champs d'interrogation concernant les droits de l'homme.

La première section du volume, comprenant des essais de D.A. Rustow, B. Strong et R.A. Falk, s'attache plus globalement aux préoccupations éthiques et philosophiques sous-jacentes aux droits de l'homme. Rustow s'interroge sur la signification du dualisme 'droits de l'homme/droits du citoyen' posé deux siècles plus tôt. Il montre comment l'opportunisme actuel fait privilégier les droits du citoyen qui rattachent tout individu à la reconnaissance et à l'autorité de l'État. Poursuivant la logique hobbesienne de la nécessité d'un pouvoir pour reconnaître les droits, il conclut que seul un gouvernement mondial peut réconcilier les droits de l'homme aux droits du citoyen. Strong reprend le même dualisme; il montre comment les auteurs américains de la politique étrangère dans le domaine des droits de l'homme, sous entendant le respect et l'unité des droits de l'homme et du citoyen aux États-Unis comme norme exceptionnelle

de réussite, ne peuvent que concevoir leur action à l'extérieur du pays qu'en tant qu'américanisation des structures socio-politiques. Enfin, Falk conclut par l'énumération des différentes logiques d'appréhension des droits de l'homme selon les acteurs concernés: l'étatisme (égalité juridique des États entre eux), l'hégémonisme (primauté de la réalité géopolitique), le naturalisme (appel à la conscience des acteurs), le suprationalisme (tel que pratiqué à l'ONU), le transnationalisme (tel que pratiqué par les organisations non-gouvernementales), et le populisme. Ce que Falk veut souligner ce sont les raisons qui font qu'à l'heure actuelle, la logique étatique domine dans le discours des droits de l'homme.

La deuxième section du volume, regroupant des essais de G. Chichilnisky et H.S.D. Cole, Richard J. Barret, J.W. Elder et S.B. Young, s'attache tantôt à des régions particulières, tantôt à des problèmes spécifiques touchant aux droits de l'homme, pour en illustrer la difficile mise en oeuvre, tenant compte des enjeux globaux reliés aux problèmes spécifiques de régions données. Par exemple, Chichilnisky et Cole analysent les visions et réalités différentes qui se heurtent dans l'approche globale et les perspectives futures Nord-Sud chez les promoteurs de développement et des droits de l'homme de chacune des hémisphères. Barnet, quant à lui, adopte une approche beaucoup plus critique et concrète en observant les implications désastreuses des politiques agricoles et d'aide alimentaire telles qu'elles se pratiquent ces dernières années à travers le monde. Elder souligne le même type d'incohérences dans la distribution des terres et le développement rural du sud-asiatique. Enfin, Young relie ses incohérences dans les différentes formules d'aide au développement à l'incompréhension de cultures autres, donnant l'exemple de la Chine, du Vietnam et de la Thaïlande comme conceptions différentes de la justice sociale et de l'égalité politique.

La dernière section du volume analyse les problèmes d'orientation dans les champs de l'assistance étrangère et du droit. Sidney Weintraub fait ressortir l'impossible cohérence de la politique étrangère américaine en matière des droits de l'homme, tenant compte de la

contradiction des enjeux de ce discours. Il suggère quelques améliorations susceptibles d'atténuer quelques unes de ces contradictions par des visions plus globales et à plus long terme. Barton, de son côté, s'inspirant de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, veut améliorer dans le même sens l'efficacité juridique de la Convention américaine des Droits de l'Homme.

Enfin, le livre se termine par un appendice qui trouve une pertinence non moins grande que chacun des essais du volume. Barnett R. Rubin et Paula R. Newberg détaillent avec soin toutes les difficultés méthodologiques inhérentes à un rapport sur l'appréciation de la situation des droits de l'homme dans un pays et un secteur donné.

Si chacun des essais demeure intéressant par la mise en lumière d'une ou plusieurs difficultés spécifiques à l'approche théorique et pratique des droits de l'homme, une dimension ne cesse d'irriter le lecteur dans les différentes conclusions de ces articles. En effet, si la majorité des auteurs demeurent conscients du conflit d'enjeux liés à ce discours, peu d'entre eux mettent en doute la bonne foi des acteurs, des acteurs américains en particulier. Tout au plus, ils veulent bien reconnaître l'incompréhension américaine de certains phénomènes, mais n'en demeure pas moins, par le type de solutions proposées, une confiance manifeste dans la bonne volonté des États-Unis en ce domaine.

Mis à part ce dernier aspect, le livre reste d'une valeur appréciable pour celui qui s'intéresse aux difficultés de mise en oeuvre d'une politique des droits de l'homme reliées aux problèmes de développement.

Line BEAUCHESNE

*Département de science politique
Université Laval*